

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ADENCLASSIFIEDS**

(Euronext Paris)

Par courrier du 6 août 2008, la société Crédit Agricole Private Equity (1) (100 boulevard du Montparnasse, 75014 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1<sup>er</sup> août 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action ADENCLASSIFIEDS.

Ce franchissement de seuil résulte de la cession d'actions ADENCLASSIFIEDS hors marché.

---

(1) Contrôlée indirectement à 99,9% par le Crédit Agricole SA.